

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 8

À l'alinéa 31, substituer à la seconde occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au 1 de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.